

**Rapport
de la Commission des suites
sur 3 années de contributions**

du Conseil de développement

Le contexte

En 2019 et 2020, le Conseil de développement a installé une Commission des suites afin de connaître plus finement les suites données à ses travaux des trois années précédentes.

Les relations entre les élus de la MEL et le Conseil de développement se basent sur un cadre de coopération adopté entre les deux parties. La commission des suites y est évoquée en son article 6 :

« Article 6 : l'évaluation et l'analyse des suites données aux travaux »

Le Conseil de développement engage, avec le soutien de la MEL, une évaluation de son fonctionnement et de ses missions afin qu'il puisse s'adapter continuellement aux évolutions de la MEL, du contexte institutionnel et de la société. Le processus d'évaluation est mené à minima une fois par mandat métropolitain.

...

Il s'agit notamment d'identifier le degré de prise en compte des travaux du Conseil de développement par la MEL et de permettre une amélioration continue des propositions du Conseil pour alimenter les politiques publiques métropolitaines. Ce processus contribue au renforcement des relations entre le Conseil de développement et les élus et services métropolitains et à la valorisation des travaux du Conseil.

Dans cette perspective, deux outils sont mis en place afin de mesurer l'influence des travaux du Conseil de développements sur les politiques métropolitaines actuelles et futures :

- Une commission des suites installée par le Conseil de développement : composée exclusivement de membres, elle procède à ces analyses dans une dynamique d'échange avec les élus et services communautaires concernés
- La MEL missionne le référent chargé de l'animation de la relation avec le Conseil de développement pour piloter la mise en place et le suivi d'indicateurs dédiés, en

partenariat avec l'équipe technique du Conseil et les services concernés... »

Précédemment, le Conseil de développement a mis en place et mené à leur terme trois commissions des suites : une première sur l'habitat, une seconde sur la mobilité et une troisième sur le développement économique.

La mission et les buts poursuivis

Après un travail sur les contributions remises de 2016 à 2018 et qui ont fait l'objet d'une synthèse en mars 2019 en séance plénière, le Conseil de développement a souhaité mettre en place une commission des suites autour des 11 contributions ayant fait l'objet de cette synthèse. Elles ont été rassemblées en 4 thématiques :

- **Attractivité/Gouvernance :**

- *Attractivité : ensemble, construisons une métropole désirable (juillet 2018)*
- *Gouvernance, citoyens, faut qu'on s'en MEL (février 2017)*
- *Accessibilité (janvier 2016)*

- **Urbanisme/Aménagement :**

- *PLH Attentes et regards prospectifs (juillet 2018)*
- *PLU : Avis sur le PADD (avril 2017)*
- *SCOT : Avis sur le DOO (juillet 2016)*

- **Développement durable :**

- *Plan Climat Air Energie Territorial (mai 2018)*
- *Santé environnementale (décembre 2017)*
- *Temps de la ville (juillet 2016)*

- **Économique et Social :**

- *Jeunesse (septembre 2017)*
- *Plan d'action pour l'emploi (mai 2016)*

La commission des suites avait pour but d'étudier les suites données par la MEL aux avis, propositions, et préconisations émises par le Conseil de développement dans ses différentes contributions.

L'objectif était :

- *d'évaluer avec réalisme le devenir (ou le non devenir) des avis, propositions et préconisations au regard de leur prise en compte par les élus et les services pour l'élaboration et la conduite des politiques métropolitaines*
- *d'identifier et analyser les modalités et l'impact des préconisations dès lors qu'elles ont été mises en œuvre*
- *de permettre aussi au Conseil de développement d'enrichir ses méthodes de travail et d'améliorer la pertinence de ses analyses et propositions lors de prochaines saisines et auto-saisines.*

Comment avons-nous travaillé ?

Le bureau du Conseil de développement a confié le pilotage global de la Commission des suites à deux animateurs de l'atelier qui ont travaillé en coordination avec le bureau du Conseil de développement et le soutien de l'équipe d'appui.

Pour chacune des thématiques ci-dessus, un petit groupe de travail a été constitué pour analyser les différentes contributions et, pour chacune d'elles, définir :

- *les convictions et préconisations contenues dans la contribution.*
- *les questions qu'appelle la contribution, à poser aux élus et aux techniciens de la MEL.*

Ce travail a été réalisé en amont des premiers échanges avec les élus et les techniciens.

Les membres du Conseil de développement mandatés ont rencontré les élus de référence de la MEL désignés en accord avec le cabinet du Président de la MEL, et les services concernés désignés par la MEL.

Chaque contribution a fait au minimum l'objet d'une réunion, d'un commun accord.

Chaque réunion a été précédée de l'envoi de la contribution concernée, de la note d'analyse du Conseil de développement comprenant les questions, et d'une fiche de suivi synthétique établie en lien avec la Présidence de la MEL et de la direction générale des services identifiant les participants à la réunion et l'origine de la contribution.

Les résultats

Le travail ainsi réalisé fait l'objet du présent rapport présenté aux membres du Conseil de développement lors d'une séance plénière et diffusé au Président, à la Vice-présidente en charge de la métropole citoyenne et des élus de la MEL.

Ce que nous tirons de ces entretiens pour l'avenir :

- *demander que le Conseil de développement soit saisi le plus en amont possible.*
- *inscrire les travaux du Conseil de développement dans les différentes phases de l'agenda de l'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques.*
- *prévoir un retour systématique (par courrier ou retranscription de leur intervention s'ils assistent à la plénière de présentation) sur nos contributions de la part des élus.*
- *institutionnaliser des rendez-vous réguliers avec la gouvernance de la MEL (bureau).*
- *prévoir une présentation annuelle de nos travaux à la conférence métropolitaine des maires.*

Travail préparatoire de la Commission des suites : élaboration des questions générales au début de l'entretien.

Elles ont été préparées en bureau sous la houlette de la Commission des suites.

« Le Conseil de développement souhaite aujourd'hui évaluer l'impact de ses 11 dernières contributions sur les années 2016 à 2018 afin de tenter de mesurer le degré de prise en compte de ses travaux et de permettre une amélioration continue de ses propositions pour alimenter les politiques publiques métropolitaines. »

En préalable et pour bien cerner le contexte :

- *Avant votre demande de contribution, aviez-vous connaissance du Conseil de développement, de son rôle, de sa composition, de son fonctionnement, de ses productions ?*
- *Connaissez-vous les activités du Conseil de développement autres que les contributions : conférences, cafés métropolitains ? Qu'en pensez-vous ? Faut-il développer notre communication ?*
- *En tant que vice-président de la MEL, vous êtes destinataire de toutes les contributions du Conseil de développement. En prenez-vous connaissance, y compris quand elles sont en dehors de la compétence de votre vice-présidence ? Assurez-vous leur diffusion dans les services, dans votre commune ?*

Des questions générales de fin de l'entretien ont été prévues :

- *Pensez-vous que le Conseil de développement vous apporte des éléments significatifs dans le processus de définition et de construction de la politique métropolitaine dont vous avez la charge ? Comment qualifieriez-vous cet apport ? Est-ce le cas pour tous les domaines de compétence de la MEL ?*
- *Croyez-vous que l'apport du Conseil de développement pourrait être plus pertinent ? Si oui, comment, à quel moment, avec quelles « productions » ?*

11 contributions à l'épreuve de la Commission des suites

Attractivité/Gouvernance

(MEL : M. Castelain, président de la MEL et M. Aouaichia, membre du cabinet)

M. Castelain lit bien nos contributions, tout comme ses vice-présidents. Il accorde un satisfecit à nos travaux et à la qualité de notre collaboration avec l'exécutif. Il est à l'écoute de nos attentes, de nos difficultés, de nos envies.

Il fait part de sa volonté de mettre en place des budgets participatifs métropolitains (intercommunaux) et de son souhait d'y associer le Conseil de développement, à travers une co-construction des thèmes et des modalités de mise en œuvre. Son idée : un projet métropolitain avec 3 millions d'euros.

Pour M. Aouaichia, l'attente de la MEL vis-à-vis du Conseil de développement sur ce projet de budget participatif métropolitain serait par exemple que nous fassions un benchmarking des autres budgets participatifs dans les autres métropoles.

Nous rappelons qu'il existe déjà des budgets participatifs dans 5 communes de la MEL : Lille, Roubaix, Tourcoing, Marcq-en-Barœul et Armentières.

Sur le thème de la gouvernance, les représentants du Conseil de développement affirment que nos relations directes avec certains vice-présidents et avec les services de la MEL se sont améliorées, tout en notant que la vraie gouvernance métropolitaine n'est pas toujours au fait de nos apports.

Pourquoi donc ne pas intervenir devant un organe un peu plus large, comme le bureau de la MEL ?

M. Castelain estime que le bureau peut être effectivement une bonne idée, ce qui permettrait de partager dès le départ une information plus large.

M. Castelain est d'accord pour que nous travaillions ensemble sur les espaces publics par exemple, mais aussi sur la relation usagers / MEL. Sur ce plan, il réfléchit au remodelage de la plate-forme métropolitaine des services, pour continuer à rapprocher la MEL et ses citoyens. Le déploiement d'antennes territoriales de la MEL y contribuerait aussi. Il souhaite aussi renforcer les comités d'usagers dans toutes les délégations (dont Espaces naturels).

Quant à son avis sur nos débats, conférences et leurs thèmes, sur les attentes de la MEL dans ce domaine, M. Castelain évoque la lutte contre la pauvreté qu'il considère comme un enjeu fort du prochain mandat communautaire.

Sur d'autres thèmes suggérés par le Conseil de développement tels que les enjeux climatiques, la pauvreté, la précarité et l'exclusion, M. Castelain les considère comme de beaux sujets de réflexion sur lesquels il ne verrait bien que nous travaillions en collaboration avec l'un des outils de la MEL, l'Agence de Développement et d'Urbanisme.

Attractivité, ensemble, construisons une métropole désirable (juillet 2018)

(MEL : M. Delepaul, conseiller métropolitain délégué à l'attractivité)

En début d'entretien, nous présentons l'objet de la commission des suites du Conseil de développement et l'esprit d'échange qui guidera notre entretien.

M. Delepaul rappelle qu'il présidait jusque fin 2016 la communauté de communes des Weppes qui a fusionné avec la MEL le 1er janvier 2017. Il est ensuite entré à l'exécutif de la MEL quand le président

Castelain lui a confié la délégation sur l'attractivité en 2018. Ce n'est donc qu'à partir de 2018 qu'il a reçu les travaux du Conseil de développement.

Il lit nos contributions avec intérêt, citant la dernière sur le PLH (l'« habiter dans la MEL ») qu'il a mise à disposition, comme les autres, de son conseil municipal. Pour lui comme pour les élus de sa commune, nos travaux constituent des outils de travail.

Il juge nos différents événements propices à la création de passerelles entre élus et citoyens et nous encourage à les poursuivre sur d'autres sujets.

Quant à notre contribution, il regrette qu'elle soit arrivée avant qu'il n'ait reçu sa délégation. Pour autant, l'Agence sur l'attractivité l'a bien examinée et en a repris certaines pistes.

M. Delepaul a ainsi attiré l'attention de son Conseil d'administration sur l'importance de veiller aussi à l'attractivité de la MEL pour ses propres habitants. De même, pour l'agence, l'attractivité doit tenir compte de la **situation géopolitique de la MEL** (l'Europe, le département voisin du Pas-de-Calais, les infrastructures régionales - port de Dunkerque, canal Seine-Nord, région Hauts-de-France).

Les autres points de notre contribution n'ont pu être abordés en détail pendant l'entretien.

M. Delepaul a dressé un **premier bilan de l'Agence de l'attractivité, qui a** d'abord cherché à situer l'attractivité de la MEL par rapport à celle d'autres métropoles. Constat : le sigle MEL ne parle à personne, ni dans la MEL ni ailleurs, d'où la nécessité de se démarquer. « **Hello Lille** » a ainsi été créée, pour être visible et compréhensible de tous. A la question « Pourquoi pas Lille Métropole ? », M. Delepaul répond que l'agence voulait créer une marque qui ne soit pas qu'institutionnelle. A la MEL, on a voulu une agence fer de lance d'une attractivité qui soit le reflet de la volonté et des souhaits des acteurs du territoire (Medef, artisans...), pour qu'ils soient porteurs de ses actions. Le conseil d'administration de l'agence comporte ainsi 7 élus, les autres membres étant tous issus du monde économique, associatif... On souhaite que ces acteurs se retrouvent dans la marque Hello Lille, pour avoir une certaine autonomie par rapport à l'institution MEL.

Lille Agency sera regroupée avec l'Agence d'attractivité pour éviter un millefeuille, et mutualiser pour être plus efficace.

Selon M. Delepaul, toutes les délégations intègrent maintenant dans leurs actions la préoccupation « attractivité » (ex : SCOT, PLU, PLH...). Cette nouvelle façon de travailler crée en outre des liens entre délégations, ce qui contribue à bousculer les habitudes tout en respectant le travail antérieur.

Pour M. Delepaul, la MEL a des compétences multiples, mais sa légitimité ce sont les maires. Cette montée en cohérence métropolitaine progressera vraisemblablement avec le renouvellement des élus.

M. Delepaul trouve nos travaux intéressants, même s'ils présentent parfois à ses yeux une vision « élitiste », pas toujours réalisable, au moins à court terme, notamment pour raisons budgétaires

En conclusion, il s'est dit ouvert à rediscuter de nos propositions avec l'Agence de l'attractivité, en proposant - en cas de renouvellement de sa délégation - que des représentants du Conseil de développement rencontrent assez vite ceux de l'Agence d'attractivité (Président, Directeur ...).

Gouvernance, citoyens faut qu'on s'en MEL (février 2017)

(MEL : M. Gérard, vice-président en charge de la métropole citoyenne)

M. Gérard a proposé :

- de **relancer des séances citoyennes de présentation du Conseil de développement dans les communes.**
- que le **Conseil de développement** puisse être «**modérateur**» lors des réunions avec le vice-président sur telle ou telle thématique.

Concernant la **gouvernance**, il a proposé :

- de développer une **information transversale en réunion des maires de la métropole** (conseil métropolitain des maires).
- des **rendez-vous périodiques d'1 à 2 heures/an du Conseil de développement** (bureau, délégation...) devant le **bureau des élus de la MEL** (et non devant le Conseil métropolitain), en commençant sur des **thèmes prioritaires**.
- une réunion annuelle entre le Conseil de développement (bureau, délégation...) et la **conférence des maires. Cela lui paraît indispensable.**
- de continuer à travailler avec la **Direction des relations avec les usagers** (cf atelier sur le RAP..).

Il a également proposé des **échanges innovants**, se proposant volontiers en facilitateur de tels échanges du Conseil de développement avec « **Entreprises et Cités** » ou le **Comité Grand Lille**, par **exemple**.

Pour lui, au sein de la MEL la place de la stratégie devrait être renforcée.

Pour notre part, nous avons précisé qu'il nous semblait effectivement important :

- d'exploiter, de développer la richesse d'échanges **décloisonnés**, « **transpartisans** »
- d'introduire des « **médiateurs** », des « **modérateurs** » dans l'élaboration des projets qui impliquent et concernent les citoyens. Ce sera un élément important des prochains mandats municipaux et métropolitains.

Accessibilité (janvier 2016)

(MEL : M. Janssens, vice-président en charge des transports)

M Janssens souhaite avant tout que la MEL puisse servir d'informateur pour inciter à prendre les transports en commun.

En parallèle, il veut une augmentation du vélo, de l'autopartage.... Mais il faut encore développer les réseaux.

Par exemple, les parkings relais auprès des gares et métros doivent devenir de vraies portes d'échanges.

Autre exemple : la majorité des déplacements est de moins de 3 km. Il faut donc inciter au vélo et prévoir un budget conséquent (création de zones 30, aménagement des ronds-points, ...).

Il faut également que le réseau SNCF soit plus performant, c'est un enjeu important aujourd'hui et celui-ci est à bout de souffle.

Et quand la voiture est obligatoire, il faut réfléchir aussi : la MEL finance des bornes électriques dans les communes de moins de 5000 habitants et le groupe Bolloré à ses frais au-delà de 5000 : 1 borne pour 5000 habitants. La mise en place est en train de se prévoir.

L'hypothèse du péage urbain est aussi toujours d'actualité sous forme d'écobonus : donner un bonus si changement de mode de déplacement. En discussion avec la CNIL pour la lecture des plaques d'immatriculation.

En parallèle du travail sur les modes de déplacement, le travail sur l'organisation du travail et les rythmes se poursuit. Le bureau des temps y travaille toujours. La démarche se poursuit sur les temps de l'été par exemple, et le télétravail se développe également.

Le travail sur l'accessibilité doit également prendre en compte la MEL dans son environnement plus large. Il s'agit de travailler sur l'Aire métropolitaine, pour ne pas s'arrêter aux frontières de la MEL. Les politiques de la MEL doivent se faire en concertation avec nos voisins : Eurométropole et bassin minier. La Belgique doit déjà mettre ses régions d'accord et la Région devrait arrêter de regarder la MEL comme un concurrent !

Quant à la participation et l'impact du Conseil de développement, M JANSSENS a apprécié la contribution de l'ensemble des personnes contactées : Conseil de développement, CCI, Ilévia, SNCF, région, groupes politiques MEL, concertations publiques : cela l'a alimenté et cela l'a conforté dans la nécessité d'un schéma directeur des transports.

Les services ont beaucoup travaillé, le dialogue a été très fructueux : accord trouvé et satisfaisant !

Il y a donc un schéma directeur mais pas de priorité déterminée : elle sera à déterminer au prochain mandat !

Il propose des sujets d'étude pour la suite : le plan de déplacement des entreprises ou les dessertes des pôles d'activité....

Urbanisme/Aménagement

PLH : attentes et regards prospectifs (juillet 2018)

(MEL : M. Haesebroeck, vice-président en charge de l'habitat)

La contribution sur le PLH n'a pas fait l'objet du process d'évaluation stricto sensu. En effet cette contribution a été présentée le 18 décembre 2019 en plénière en présence du Vice-Président Bernard Haesebroeck et en groupe politique de suivi du PLH le 23 janvier 2020.

Cette contribution sous forme de carte sensible a été appréciée dans sa forme car elle donne un point de vue différent et décalé sur les problématiques de l'habiter. Le fait même de parler d'habiter et de proposer un programme pour mieux habiter la métropole a été considéré comme un axe de réflexion très intéressant.

Sur le fond la priorité à donner à la réfection et l'amélioration énergétique des logements anciens est aussi considérée par la MEL comme un axe fort d'intervention (repris aujourd'hui dans le cadre du plan de relance porté par la MEL : sur les 66 millions presque 35 sont consacrés à la rénovation thermique). Le déploiement d'espaces nature, appelés « squares » dans la contribution à moins de 5 minutes pour tout citoyen de la MEL est aussi un axe intéressant. Le seul bémol sur le travail accompli porte sur son manque d'exhaustivité qui est néanmoins clairement précisée sur la carte sachant que la démarche peut être reprise et complétée.

PLU : avis sur le PADD (avril 2017) et SCOT : avis sur le DOO (juillet 2016)

(MEL : M. Delaby, vice-président en charge de l'urbanisme et à l'agriculture, et Mme Oden, directrice)

Nous avons proposé de présenter 1 fois par an au bureau des élus de la MEL (président et présidents

de commissions) le programme de travail du Conseil de développement, ce qu'a acquiescé M. Delaby, qui a ajouté :

- *que le pacte de gouvernance devant être prochainement complété, ce serait une opportunité à saisir.*
- *qu'il est important d'avoir un échange avec le futur président de la MEL et son bureau sur les modalités de travail avec le Conseil de développement. Il est important à ses yeux que nous soyons associés en phase avec l'avancement des travaux des commissions.*

De façon générale, il a convenu qu'il est effectivement important d'avoir des échanges directs à l'occasion de nos contributions avec les élus et les équipes.

Sur la stratégie d'aménagement du territoire, il considère qu'à ce jour élus et services ont pris l'habitude de travailler en bilatéral, mais pas en transversal (sauf sur le dossier de l'aménagement des bords de Deûle, par exemple).

Concernant la démarche « des communes gardiennes de l'eau » il nous a informés qu'une démarche citoyenne serait relancée en mai/juin 2020, et il nous a proposé d'être associés à ces travaux.

Quant au PLU2, nous avons été informés que des actions pédagogiques de différents niveaux (socle commun pour partenaires extérieurs autour du projet de territoire, et actions plus ciblées par publics concernés) **seraient prochainement déployées** pour aider citoyens et acteurs à mieux s'approprier le sujet. La programmation de ces actions étant en cours, nous avons été invités à **remonter nos besoins et les formats souhaités** (en plénière ou plu restreint). Nous avons proposé de mettre cela en œuvre en octobre/novembre prochains, à l'occasion du renouvellement du Conseil de développement.

Pour nos interlocuteurs, les sujets de la **santé** et de la **pauvreté** devront être davantage traités et seront vraisemblablement sur le devant de la scène lors du prochain mandat communautaire.

De même, il faudrait améliorer la **Communication de la MEL et la participation citoyenne**.

Développement durable

Plan Climat Air Energie territorial (mai 2018), Santé environnementale (décembre 2017) et Temps de la ville (juillet 2016)

(MEL : Mme BOUCHART, vice-présidente en charge du développement durable)

Cela peut toujours aller plus vite et plus loin mais sur le PCAET, la santé environnementale, la qualité de l'air et zone à faible émission, il y a aujourd'hui une prise de conscience des élus et des citoyens, ainsi qu'une vraie volonté d'interaction, qu'elle soit contrainte ou non. On note une mobilisation des jeunes ou collective des citoyens.

- *Mise en place du budget climatique : on met en place une révolution sur l'analyse du budget des collectivités et une réflexion en amont des prises de décisions et pas qu'à posteriori.*

Le service finance et le développement durable rencontrent tous les services et analysent toutes les lignes financières.

Cela permettra de bâtir les outils, le référentiel, en parallèle avec Paris et Lyon, puis il peut être décliné sur chaque territoire communal et la MEL va animer cela, rôle d'animateur et de facilitateur.

- *Santé environnementale : un plan d'action et une délibération cadre ont été mis en place avec création d'un observatoire.*
- *Habitat : mise en place d'informations et de communication sur les modes de chauffage polluants, sur la circulation routière.*

Dans le cadre de la rénovation énergétique de l'habitat ancien : il est proposé un guichet unique pour simplifier les démarches.

Tout cela contribue à une autre attractivité du territoire : espace public, vie quotidienne, bien être des personnes.

Mme BOUCHART note la volonté d'une gouvernance participative en interne et en transversal mais veut aussi associer les partenaires : monde économique (conventions d'objectifs avec les 12 plus grandes entreprises polluantes de la MEL), associatif (enjeux environnementaux), communes, mais aussi « Conseil citoyen » pour les citoyens qui le souhaitent, « conseil scientifique » lié à la santé environnementale puis élargi.

La MEL a alors un rôle d'impulsion basé sur les constats des instances de démocratie participative.

La réflexion du travail du Conseil de développement en amont est intéressante avant de mettre en œuvre les politiques. Par exemple, plan climat : concertation plus large mais beaucoup d'éléments repris des propositions du Conseil de développement.

Il y a une reconnaissance de l'expertise d'usage et citoyenne, co-construction réelle en amont : cela permet dans la durée de faire vivre les politiques.

Il y a une réelle prise en compte de l'enjeu métropolitain, le besoin d'une stratégie métropolitaine.

Conclusion :

Madame BOUCHART note tous les apports du Conseil de développement. Elle mentionne les cafés métropolitains, lieux de débats ouverts, qui apportent un autre regard.

Elle souligne, suite à la contribution sur « les temps de la ville », la création du Bureau des temps. Il faut développer et maintenir cette transversalité !

Enfin, elle souhaite que le Conseil de développement soit partie prenante aux Commissions préalables des conseils et rende un court avis puis qu'il soit présent au comité de suivi du PCAET mais aussi pour le PLH, le PLU, le PDU, le SCOT, pour asseoir et renforcer même son rôle et son impact.

Économique et social

Jeunesse (septembre 2017)

(MEL : M. Skyronka, conseiller délégué aux sports, aux grands évènements sportifs et à la jeunesse)

Pour notre interlocuteur :

- en matière de **Culture**, il y a beaucoup de choses dans l'année mais pas pendant l'été.
- Il y a bien sûr une demande de la **Jeunesse**, ce qui **doit bien relever d'une compétence nouvelle pour la MEL**. La jeunesse, tout le monde s'en préoccupe, à des moments différents (jeunes enfants, ados ...). Il y a plusieurs jeunesses, qui requièrent des actions de nature et d'ampleur différentes.

Le chef de file en matière de jeunesse est la Région qui a une responsabilité d'animation dans ce domaine. Mais **de fait il n'y a pas de chef de file. Les professionnels estiment que la MEL est l'échelon adapté** pour informer, coordonner, susciter des échanges de pratiques. **Elle est devenue le référent des services « jeunesse »**.

Il **souhaite une participation plus importante des jeunes à l'élaboration des politiques en leur faveur**. Mais comment passer la vitesse supérieure dans leur implication ?

En fonction des caractéristiques de cette politique nouvelle pour la MEL, nous préconisons une évaluation bipartite (élus/scientifiques concernés de l'Université de Lille) du PIA Jeunesse de nature à conforter les actions de la MEL dans ce domaine et à pouvoir les étendre au-delà du champ actuel des seules communes en politique de la ville.

Par rapport aux **relations avec le Conseil de développement**, M. Skyronka a estimé qu'un échange avec celui-ci serait très souhaitable en début de mandat du Conseil métropolitain. Ensuite, on pourrait se rencontrer 4 fois - par exemple- sur le mandat pour faire des points d'étape. Pas de précisions exprimées sur le niveau de contact à privilégier (bureau des élus, conseil, conférence des maires ...).

Plan d'action pour l'emploi (mai 2016)

(MEL: Mme Seels, vice-présidente déléguée à l'économie et à l'emploi)

Mme Seels a pointé en premier lieu **le manque de coordination entre la MEL et la région**. Nous ne sommes pas une métropole entraînante, il y a encore beaucoup de chemin à faire dans ce sens.

On en paie notamment le prix dans les **situations de pauvreté dans les quartiers**.

La **Région** ne met pas l'accent sur l'industrie dans la MEL. Elle ne favorise pas l'implantation d'industries avec des emplois plus simples, mieux adaptés à notre population. C'est une question de volonté politique de la Région vis-à-vis de la MEL.

Dans le cadre de sa délégation, notre interlocutrice a exprimé sa **satisfaction sur les actions ambitieuses (emploi, entrepreneuriat) menées au profit des quartiers dans le cadre du volet Economie / Emploi de la Politique de la Ville**.

Satisfaite du PCAET, elle souhaiterait voir transformée sa délégation en « **Economie durable** » et que la MEL devienne la 1^{ère} **métropole nourricière et bio**.

Il est important pour elle de mobiliser les entreprises sur ces sujets.

Concernant **Lille capitale mondiale 2020 du design**, elle regrette **le manque de synergie entre la CCI et la MEL**.

Concernant le **développement économique**, Mme Seels a suggéré que le Conseil de développement accompagne la MEL dans la **mobilisation des entreprises** sur des sujets stratégiques comme le **Plan de Développement pour l'Emploi (PDE) ou le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**.

Pour elle, l'accompagnement de la transition écologique dans la MEL devrait être une des priorités du prochain mandat.

Mme Seels nous a proposé enfin de travailler sur :

- *la **pauvreté, l'exclusion** (le travail donne de la dignité aux gens).*
- *le **logement social** (ce qu'il est, à qui il revient, comment on met en œuvre la mixité sociale...).* Sur ce thème, Mons en Baroeul constituerait à ses yeux un très bon témoignage.

Conclusion

Au terme de ces entretiens organisés avec le précieux concours de l'équipe d'appui du Conseil de développement et des services concernés, nous tenons à souligner la qualité de l'accueil, de l'écoute et des échanges avec les élus rencontrés et leurs collaborateurs.

Pour prolonger l'ouverture d'esprit et le contenu de ces échanges, nous formulons pour l'avenir les orientations suivantes :

- demander que le **Conseil de développement soit saisi le plus en amont possible** d'une présentation de travail suite à une saisine.

Cela nous permet de travailler efficacement, en ayant le temps de prévoir un groupe de travail solide, qui puisse se réunir bénévolement un nombre de fois suffisant pour :

- *Établir une production fondée sur l'avis de spécialistes rencontrés et auditionnés*
- *Rassembler des idées de manière construite et en se basant aussi sur l'expertise citoyenne*
- *Rédiger une contribution solide et argumentée qui sera ensuite présentée en assemblée plénière par un travail de groupe ou par le jeu des questions/réponses proposé.*
- **inscrire les travaux du Conseil de développement dans les différentes phases de l'agenda des politiques publiques** afin d'assurer, au-delà du vice-président concerné et avec son accord, une présentation de nos contributions et un échange avec les membres des commissions thématiques ou groupes de pilotage idoines, tant au moment de l'élaboration que de la mise en œuvre et du suivi. Cela serait un atout important pour le Conseil de développement dans le renforcement de ses argumentations et le partage de ses recommandations.
- prévoir **un retour systématique par courrier ou retranscription de leur intervention** s'ils assistent à la plénière de présentation sur nos contributions de la part des élus : il nous semble indispensable d'avoir ce retour pour avoir une trace de nos échanges mais aussi et surtout pour mettre en avant le travail effectué par le Conseil de développement et ainsi lui conférer un statut d'acteur important de la démocratie participative pour la MEL, voire d'acteur important pour la MEL !
- **institutionnaliser des rendez-vous réguliers avec la gouvernance de la MEL (bureau)** : Cela permet de créer des liens entre les deux instances pour développer les interactions : la gouvernance peut alors procéder à davantage de saisines et le Conseil de développement comprend mieux les problématiques desquelles il peut s'autosaisir pour apporter une réelle réflexion à la gouvernance sur des enjeux importants.
- prévoir une **présentation annuelle de nos travaux à la conférence métropolitaine des maires** : Cela permet de créer également des liens à une échelle différente : celle de tous les maires de la MEL, au-delà de la gouvernance uniquement. Ceux-ci connaîtront alors également mieux ce qu'est le Conseil de développement, son rôle et en quoi il peut être un outil également à disposition des maires.